



Dossier de naturalisation classé sans suite

Par Evgeny

Bonjour,

Mon dossier d'obtention de la nationalité française (déposé sur la plateforme dématérialisée) a été classé sans suite vu que je n'ai pas pu présenter un justificatif qui a été demandé en complément (j'ai reçu un courrier électronique m'informant que j'ai 2 mois pour écrire au ministre chargé des naturalisations).

Est-ce que j'ai droit de déposer un nouveau dossier sur le portail dématérialisé ? (Dossier classé sans suite le 12/07/2023 et à ce jour il n'y a plus de touche qui permet lancer une nouvelle demande)

Est-ce que je dois absolument écrire au ministre où la nouvelle demande sera possible ?

Je remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Evgeny